

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

considérant comme démissionnaire de son emploi
Monsieur LOUBELO Eugène, Professeur de Lycée
stagiaire des services sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,

- (/IS.S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 676/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 05/84 du 23.6.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 1/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 62/130/NF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchie des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
- (/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 83/360/MTREPPS.DCTFP.DFP du 30 Mai 1983 portant intégration et nomination de certains candidats du Ministère de l'Education Nationale dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) entre autres Monsieur LOUBELO Eugène ;
- (/u les lettres n°s 330, 379, 405 des 30.5, 11-6 et 24.6.1983, du Directeur Général de l'Enseignement Secondaire à Brazzaville ;
- (/u le Télégramme du Proviseur du Lycée Engels de Gomboma ;
- (/u la lettre n° 2236/MTREPPS-DGAS du 25.10.1983, du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Education Nationale ;
- (/u les lettres n°s 2632, 444/MTREPPS-DGAS-DT du 23.12.1983 et 3.4.1984, du Directeur Général de l'Administration scolaire à Brazzaville, transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u la rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE :

.../..

ARTICLE 1ER :- Monsieur LOISELLE Eugène, Professeur de Lycee stagiaire des
cours de la catégorie A. 11^{ème} tranche I des services sociaux (Enseignement)
précédemment en service à Brazzaville, est considéré comme démissionnaire
de son emploi pour n'avoir pas rejoint son poste de service.

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet pour compter du la date
de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où
besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 14 JUIN 1965

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur

- Daniel A. B. I. B. I. -

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Reforme de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,

- Ange Edouard POUNGAY -

Le Ministre des Finances et du
Budget,

- Bernand OCHOU MATSIOM -

- Itini Caséoumba LEMOUZOU -

IMPLICATIONS :

JORPC.....1
DGTFF.DFT.....2
DGTFF.BST.....2
DFF.B.DISCIFL.....2
DGE.....3
DCP.....2
MESS.....2
DGAS.SP.....2
REC.PLATEAUX.....2
SGCM/DC.....3
DOSSIER.....3
INTER.SSE.....1